

Service Commun de Documentation Bibliothèques de l'Université de Poitiers

[#]

Lire, emprunter, réserver...

CONSULTER SUR PLACE

L'accès aux bibliothèques est libre et ouvert à tous.

Vous n'avez pas besoin d'être inscrit-e pour venir travailler dans nos locaux, consulter les ouvrages en salle ou en magasin ou vous installer dans une chauffeuse pour lire nos revues et journaux. La [BU Sciences campus](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/vos-bibliotheques/campus-de-poitiers/bu-sciences-campus/>] et la [Ruche](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/a-votre-service/la-ruche/la-ruche-1467301.kjsp?RH=1353929084628>] vous proposent également des espaces pour la consultation vidéo.

L'utilisation des postes informatiques ou du réseau wifi nécessite en revanche une [inscription](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/a-votre-service/s-inscrire-745481.kjsp?RH=1353929084628>], tout comme l'accès au prêt de documents et à certains services comme le [Prêt Entre Bibliothèques](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/a-votre-service/utiliser-le-pret-entre-bibliotheques-peb-ill--751891.kjsp?RH=1353929084628>].

EMPRUNTER

L'[inscription](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/a-votre-service/s-inscrire-745481.kjsp?RH=1353929084628>] vous permettra d'emprunter des livres, revues, DVD et partitions dans l'ensemble des BU du Service commun de documentation.

La Ruche, et plusieurs BU, vous proposent une offre de [prêt de matériels](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/a-votre-service/la-ruche/emprunter-du-materiel-1619721.kjsp?RH=1353929084628>] : petites fournitures mais aussi matériels informatiques, numériques et audiovisuels.

Sauf exception, vous pouvez emprunter des livres, revues et partitions en nombre illimité. La durée d'emprunt est fixée à 28 jours pour les étudiant-e-s en 1er et 2e cycle et les extérieurs (un renouvellement de 28 j. autorisé) et à 3 mois pour les doctorants et personnels de l'Université.

Certains documents restent soumis à des restrictions particulières quant au nombre que vous pouvez emprunter ou à leur durée d'emprunt. Vous pourrez ainsi emprunter uniquement 5 BD et 5 DVD pour une durée de 14 jours sans renouvellement possible. Certains ouvrages très demandés (ouvrages de préparation de concours, certains manuels, codes juridiques...) font l'objet de restrictions particulières signalées dans chaque BU.

Retrouvez les conditions propres à chaque bibliothèque sur sa [page descriptive](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/vos-bibliotheques/>].

PROLONGER LA DURÉE D'UN PRÊT

Il vous est possible de prolonger la durée de prêt des documents que vous avez empruntés, moyennant certaines restrictions :
la prolongation est impossible si vos documents sont en retard ;
la prolongation est impossible si le document concerné est réservé par un autre lecteur ;
la prolongation n'est possible qu'une seule fois par document ;
la prolongation de certains types de documents n'est pas autorisée : DVD, BD...

